



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

agrocarburants

Question écrite n° 46705

Texte de la question

M. Patrice Carvalho attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur l'avenir des biocarburants et sur les inquiétudes exprimées par la Confédération générale des producteurs de betteraves. Les acteurs de la filière soulignent le fait qu'ils ont été écartés du débat sur la transition énergétique et que les biocarburants de première génération semblent pour le moment délaissés puisque la décision du Gouvernement du 13 septembre 2012 a prévu de faire, au niveau national, une pause dans le développement des biocarburants de première génération. Ils insistent sur le fait que la Commission européenne envisage de plafonner à 5 % leur contribution à l'objectif de 10 % d'énergies renouvelables dans les transports en 2020. Ce débat génère de nombreuses incertitudes, alors que la filière représente près de 9 000 emplois directs, indirects et induits. Il lui demande de lui faire connaître les orientations du Gouvernement en la matière et les réponses que le ministère envisage d'apporter pour pallier les inquiétudes de la filière.

Texte de la réponse

Les filières biocarburant sont importantes, tant pour atteindre nos objectifs communautaires en matière d'énergie renouvelable et d'émissions de gaz à effet de serre, que pour limiter la dépendance énergétique de la France dans les transports et favoriser le développement de la chimie bio-sourcée. La directive « énergie renouvelable » introduit des critères de durabilité pour les biocarburants et les bioliquides : réduction des émissions de gaz à effet de serre, protection des terres riches en biodiversité et en carbone. Ces critères s'appliquent à l'ensemble des biocarburants consommés dans l'Union européenne et pouvant participer aux objectifs de développement des énergies renouvelables dans les transports, et ce, quelle que soit leur origine et les matières premières utilisées. Par ailleurs, le bilan énergétique et environnemental (hors changements d'affectation des sols) des biocarburants des filières françaises et européennes est bon, comme le confirme une étude de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie de 2010. La manière de prendre en compte le changement d'affectation des sols indirect a fait l'objet de travaux menés par la France et la Commission européenne. C'est un sujet complexe, dont les impacts sont difficiles à évaluer, et qui par ailleurs ne concerne pas que les biocarburants, mais potentiellement toute politique ou action consommant de l'espace agricole ou d'intérêt environnemental dans le monde. Concernant les soutiens aux filières de production de biocarburant, les volumes de biocarburants donnant droit à défiscalisation diminuent depuis fin 2011 en France, et arriveront à extinction fin 2015. Devant les difficultés rencontrées par la filière, le gouvernement avait choisi pour 2013 de maintenir les taux de défiscalisations antérieurs, et avait procédé à l'agrément, en 2012, de nouveaux volumes donnant droit à défiscalisation jusque fin 2015. Ces nouveaux volumes ne compensent que partiellement les volumes arrivés à échéance, et la défiscalisation sera progressivement abaissée à partir de 2014 jusqu'à suppression fin 2015. Parallèlement, la situation du marché mondial des céréales a conduit le gouvernement à annoncer une pause dans le développement des biocarburants dits « de 1re génération », qui seront limités à 7 % d'incorporation. La France promeut également une position collective au niveau européen sur la pause du développement des biocarburants produits à partir de plantes à vocation alimentaire, dans le cadre de la mise en oeuvre de la directive sur les énergies renouvelables. Il s'agit à la fois de ne pas mettre en péril la filière

industrielle française, et de faciliter la transition vers les biocarburants avancés (2nde génération sur base cellulosique, puis 3^e génération sur base d'algues). En effet les biocarburants avancés, en cours de développement par cette même filière, offrent des perspectives prometteuses et nécessaires à la transition énergétique à moyen terme, en complément des filières actuelles, dans le cadre d'une stratégie de diversification des sources de production de bioénergie compatible avec les questions environnementales et la priorité à la sécurité alimentaire (respect de la hiérarchisation des usages). A ce titre, il est important d'encourager dès maintenant leur émergence.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Carvalho](#)

Circonscription : Oise (6^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46705

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13359

Réponse publiée au JO le : [21 janvier 2014](#), page 649